



Responsabilité du propriétaire en cas de chute d'arbre ou branche sur une ligne électrique

1 / L'élagage

Un enjeu essentiel de sécurité collective pour éviter les coupures d'électricité lors de vents violents

Les chutes d'arbres et de branches sur les lignes électriques aériennes représentent un risque important en cas de vents violents, entraînant de longues coupures de courant et mettant en danger la sécurité d'autrui.

Pour prévenir ces risques, Enedis investit chaque année plusieurs millions d'euros dans la surveillance et l'entretien du réseau électrique, mais la responsabilité des propriétaires peut également être engagée.



Propriétaire ou Enedis : qui est responsable de l'élagage ?

La responsabilité du propriétaire

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

**Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'intention de Commencement de Travaux*

La responsabilité d'Enedis

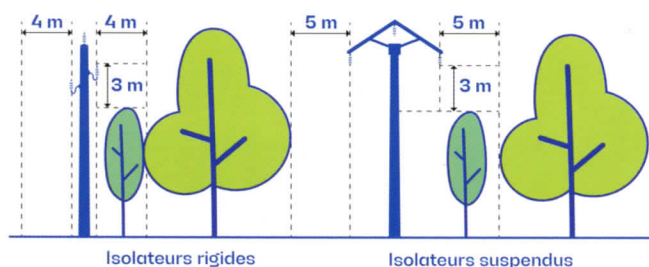
Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



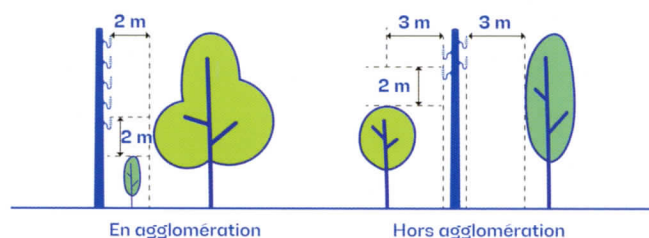
Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une DT-DICT* au moins 15 jours avant le début des travaux.

Distances, règles de sécurité... : ce qu'il faut savoir

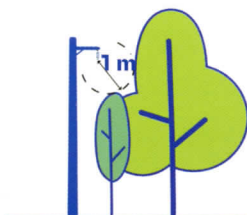
2 / Distances de sécurité (norme NF C 11-201)



LIGNES HAUTE TENSION (HTA)
15 ou 20 000 volts



LIGNES BASSE TENSION (BT)
230/400 volts



**LIGNES ISOLÉES BASSE
TENSION (BT)**
230/400 volts

Enedis conseille également à tout propriétaire d'effectuer un diagnostic santé de ses arbres.

En effet, si la hauteur de l'arbre est plus importante que la distance qui le sépare de la ligne électrique aérienne et si celui-ci tombe sur la ligne lors d'un coup de vent, Enedis peut engager une procédure auprès du propriétaire afin de facturer les coûts relatifs à la réparation de la ligne électrique.

NOUS CONTACTER



Service d'assistance et de dépannage :
09 72 67 50 + n° de votre département



idfe-asi-elagage@enedis.fr



www.enedis.fr

